

**DELIBERATION  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 25  
Pouvoirs : 12  
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 17/04/2016

Le Jeudi 24 mars 2016, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Christine FORNES), Christian BAISE (Pouvoir Bernard REY), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Béatrice GUERIN (Pouvoir à Claude TRASSARD), Bruno HENRY (Pouvoir Bernard GRISON), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Michel RAYMOND (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS (Pouvoir à Françoise DUVILLARD).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Pascal CUNY

**OBJET : Développement économique – Vente terrain parc d'activités de Trévoux – LINEAX**

M. Richard SIMMINI, Vice-président chargé du Développement économique, de l'Emploi et de la Formation, indique que la société LINEAX, actuellement basée à Reyrieux, souhaite acquérir un terrain sur le parc d'activités de Trévoux (parcelle AB 742) de 1709 m<sup>2</sup>, situé au carrefour de la route de Saint-Bernard et de l'allée de Fétan.

Une précédente entreprise (TCE) intéressée par ce terrain n'a pas donné suite à la promesse de vente approuvée par délibération 2015C52 du 13 avril 2015 du conseil communautaire.

La société LINEAX, créée en 2005, installe la signalisation routière horizontale et verticale, la signalisation industrielle, le marquage routier et le mobilier urbain. Elle intervient dans un rayon de 200 km autour de Reyrieux. LINEAX souhaite se développer et prévoit la construction d'un local de 400 m<sup>2</sup>.

Un accord financier a été conclu sur les bases suivantes :

- Vente du terrain au prix forfaitaire pour 1 709 m<sup>2</sup> de 70 000 € HT. Le service des Domaines a été sollicité pour avis sur cette base.
- Prise en charge par LINEAX des frais de raccordements aux réseaux eaux usées et eau potable réalisés par la CCDSV lors de la réalisation du rond-point de la route de Saint-Bernard.
- Prise en charge par LINEAX des frais d'extension du réseau électrique réalisés par la CCDSV.

La TVA concernant cette transaction porte sur la marge qui résulte de la différence entre le prix d'acquisition initiale du ou des terrains formant le lot vendu et son prix de vente, selon le tableau suivant :

Surface vendue (m <sup>2</sup> )	Prix d'acquisition		Prix de vente (HT)		Marge	TVA sur marge (20%)
	€/m <sup>2</sup>	Montant	€/m <sup>2</sup>	Montant		€/m <sup>2</sup>
1 709	35,59	60 823,31	40,96	70 000,00	9 176,69	1 835,33

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- ✓ **De rapporter** la délibération 2015C52 du 13 avril 2015, portant sur la vente de la parcelle AB 742 à la société TCE.
- ✓ **D'approuver** la vente de la parcelle AB 742 d'une superficie de 1709 m<sup>2</sup> sur le Parc d'activité de Trévoux, à la société LINEAX ou tout autre entité qui lui serait substituée, aux conditions financières suivantes :
  - Prix forfaitaire de 70 000 € HT pour 1 709 m<sup>2</sup> ;
  - Prise en charge des frais de raccordements aux réseaux eaux usées et eau potable, réalisés par la CCDSV pour un montant de 7 097 € HT ;
  - Prise en charge des frais d'extension du réseau électrique réalisés par la CCDSV pour un montant de 6029,42 € HT
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer l'acte de vente et tous autres documents relatifs à cette vente.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160324-2016C31-DE  
 Affichage le :

- 6 AVR. 2016

- 6 AVR. 2016

A Trévoux, le 24 mars 2016

Le Président,  
 Bernard GRISON

